Sujet	**Réponse d'Alpiq Energie France à la consultation sur le retour d'expérience relatif au mécanisme de capacité**
Date	13 mars 2020
A l'intention de	RTE
Correspondants	G Lecerf

Questions 1.1 sur la contribution du mécanisme de capacité à la sécurité d'approvisionnement

Partagez-vous l'intérêt de construire un scénario contrefactuel de ce qu'aurait été le système électrique sur la période 2017-2020 « sans mécanisme de capacité » afin d'évaluer la contribution du mécanisme de capacité à la sécurité d'approvisionnement ?
Oui, c'est d'ailleurs ce type de scénario qui a permis de démontrer l'intérêt d'un tel mécanisme auprès de la Commission européenne au cours de son enquête approfondie.

Partagez-vous le principe de construction de ce scénario contrefactuel sur la base d'analyses économiques sur la rentabilité des filières de production et d'effacement ?
Oui.

Avez-vous des éléments quantifiés à partager (de façon publique ou confidentielle) sur la situation économique des différentes filières et l'effet du mécanisme de capacité sur leur maintien dans le système électrique ?
La valeur de l'effacement est essentiellement capacitaire, en raison des coûts très élevés d'activation des effacements (nous parlons ici principalement des effacements dits « verts » dont les coûts d'activation sont plus élevés, mais également très variables d'un processus industriel à l'autre).
Les effacements disposent de trois cadres de valorisation capacitaire :

- **le mécanisme de capacité,**
- **l'appel d'offres effacement qui constitue, dans sa version 2020, un réel complément de rémunération au mécanisme de capacité**
- **et l' appel d'offres RR/RC dont la construction actuelle l'empêche d'être considéré comme une opportunité de rémunération supplémentaire.**

Dans ce contexte, le mécanisme de capacité est un dispositif clef pour la filière. Toutefois, l'évolution du prix des garanties de capacité n'a pas été un déclencheur suffisant à une véritable dynamique de développement d'actions d'effacement chez les consommateurs, malgré le doublement du coût à tenter de compenser.

Afin d'évaluer les revenus tirés sur les marchés de l'énergie, il est nécessaire de représenter la stratégie de vente sur les marchés et notamment à quels horizons s'effectuent les ventes sur les produits à terme. Etes-vous prêts à partager sur la proportion des volumes qui sont vendus sur les marchés à terme, 2 ans, 1 an, 6 mois avant la livraison, etc ?
Oui
Compte-tenu de la temporalité du mécanisme de capacité, depuis son lancement (ouverture des années de livraison au plus 2 ans avant la période de livraison), quelles capacités considérez-vous comme ayant pu fermer, être mise sous cocon ou n'ayant pas été développée si le mécanisme de capacité n'avait pas été mis en place ? Et sur la base de quels critères économiques ?
NSP
Questions 1.2 sur la cohérence entre le Bilan prévisionnel et le mécanisme de capacité

Partagez-vous l'intérêt d'analyse ex-post les écarts entre la vision de la sécurité d'approvisionnement véhiculée par le Bilan Prévisionnel et celle du mécanisme de capacité ? Oui, si ces analyses sont réalisées à relativement court terme une fois l'année de livraison achevée. Identifiez-vous d'autres éléments de comparaison pertinents à analyser ? Non Avez-vous des éléments d'analyse à partager ? pas à ce stade

Questions 1.3 sur la caractérisation de la disponibilité
Partagez-vous l'intérêt de réaliser une analyse sur les modalités de mise à disposition des capacités et le niveau des contrôles effectués ? Préciser les aspects sur lesquels vous jugez utiles qu'elle soit complétée
Nous partageons l'intérêt d'une telle analyse, toutefois, elle ne doit pas éluder le principe que le véritable enjeu demeure la fiabilisation : certaines capacités sont, en effet, peu activées sur le marché (voire jamais activées), ce qui n'implique pas qu'elles ne sont pas fiables. Ceci repose la question de la publication d'indicateurs de fiabilité, piste de réflexion qui n'a pas encore été concrétisée.
Questions 1.4 sur l'analyse coûts-bénéfices pour la collectivité
Partagez-vous l'intérêt de réaliser une analyse sur les coûts et bénéfices du mécanisme de capacité, basée sur le fonctionnement observé sur les années passées ?
Selon vous, quelles composantes de coûts et de bénéfices sont à intégrer dans l'analyse ?
Coûts:

- ***coûts de fonctionnement du mécanisme de capacité pour RTE***
- ***coût administratif, de suivi et de contrôle (CRE, DGEC ? RTE, ENEDIS)***
- ***coût pour les consommateurs qui porte finalement l'obligation de capacité (non obligés)***
- ***coût de participation des acteurs obligés (frais d'acquisition de certificats de capacité dont coût de BFR, frais de transaction sur les marchés OTC et sur les enchères sur le marché organisé, autres frais administratifs, coût de l'AOLT)***
- ***coût de participation pour les RPC et les exploitants (frais de certification, frais de transaction, autres frais administratifs)***

Bénéfices :

- ***bénéfice de la participation pour les exploitants de capacité (revenus supplémentaires et réduction du risque pour les nouveaux investissements)***
- ***bénéfice de la gestion du marché organisé (EPEX)***
- ***bénéfice pour la réduction des charges CSPE (GC valorisées par les actifs sous OA)***
- ***bénéfice pour la sécurité d'approvisionnement***

En particulier, pourriez-vous transmettre une estimation des coûts d'investissement et des coûts opérationnels générés chez vous par la mise en œuvre du mécanisme de capacité ?
Par ailleurs, considérez-vous que la mise en place du mécanisme de capacité à pas annuel et/ou de l'appel d'offres long terme se traduit-elle par une réduction du risque susceptible de créer un bénéfice ? Si tel est le cas, comment se matérialise-t-elle en pratique pour vous ? **Si le mécanisme de capacité a pu contribuer à la réduction du risque pour de nouvelles capacités (ce que nous n'évaluons pas ici dans notre réponse), il a créé de fortes incertitudes pour les fournisseurs, notamment en raison d'une obligation toujours connue plus de deux ans après la fin de l'année de livraison.**

Questions 1.5 sur l'analyse du coût pour le consommateur
Partagez-vous l'intérêt de réaliser une analyse sur le coût pour le consommateur ? Avez-vous des recommandations concernant la méthodologie à utiliser ?
Oui. Il convient de mettre à jour l'évaluation chiffrée sur les coûts pour le consommateur datant de 2014, au regard des évolutions intervenues depuis (hypothèses ARENH, prix de gros…) en reprenant les mêmes distinctions de catégories. Notamment, réévaluer l'assertion selon laquelle « l'impact

financier devrait être réduit pour les grands consommateurs » au regard de la réalité des possibilités de valorisation explicite ou implicite de l'effacement sur le mécanisme de capacité.

Questions 2.1 sur l'articulation entre le mécanisme et la feuille de route climat énergie
Partagez-vous l'intérêt d'analyser l'articulation du mécanisme de capacité avec la feuille de route énergie climat du gouvernement ? Disposez-vous d'éléments quantitatifs à même d'alimenter cette analyse ?
Oui

Questions 2.2 sur l'appel d'offres long-terme
Partagez-vous l'intérêt de faire porter le retour d'expérience sur l'appel d'offres long terme ? Quels aspects de cet appel d'offre vous semble à analyser ?
Une analyse coûts/bénéfices pourrait en effet être menée.

Questions 3.1 sur le comportement et les incitations pour les acteurs obligés
Partagez-vous l'intérêt d'analyser la capacité des acteurs obligés à anticiper leur obligation individuelle, et à en comparer la somme à une anticipation centralisée (prévision d'obligation) ? Par ailleurs, jugez-vous utile que RTE puisse analyser la temporalité de couverture des acteurs obligés ? Ainsi que la stratégie de couverture de leur obligation anticipée ?
Oui, cette analyse doit être menée. Il convient toutefois de souligner que, structurellement, la capacité à anticiper leur obligation individuelle pour les fournisseurs alternatifs sera réduite, et sera en tout état de cause plus faible que celle du fournisseur historique au regard de l'inertie de son portefeuille.

Questions 3.2 sur le comportement et les incitations pour exploitants de capacité
Partagez-vous l'intérêt d'analyser la capacité des exploitants de capacités à anticiper leur disponibilité et à la communiquer, dès que possible, au marché ? Par ailleurs, l'analyse de l'efficacité des dispositifs incitatifs en place vous semble-t-elle utile à mener dans le cadre de ce retour d'expérience ? ***oui***

Questions 3.3 sur la formation des prix
Partagez-vous l'intérêt de mener des analyses sur la formation des prix ? Avez-vous des suggestions de méthode ? Dans l'objectif de reconstituer une courbe d'offre théorique, êtes-vous disposés à mettre à dispositions des informations sur les coûts des moyens de production et d'effacements ?
Nous partageons cet intérêt.

Questions 3.4 sur les signaux PP1 et PP2
Partagez-vous l'intérêt d'analyser les tirages PP1 et PP2 passés pour les mettre en regard des conditions du système électrique et analyser l'impact que leur tirage a pu avoir sur le système électrique ?
Oui, cette analyse est prioritaire. La robustesse de l'algorithme et l'évolution de l'espérance de tirage qu'il induit doivent être analysées. Il en va de la confiance des consommateurs et des producteurs dans le mécanisme et de leur capacité à réagir aux signaux envoyés.

Questions 4.1 sur le diagnostic sur la complexité du mécanisme
Partagez-vous l'intérêt d'objectiver le débat sur la complexité du mécanisme en identifiant les thématiques ou dispositifs les plus complexes du mécanisme en place et des indicateurs objectifs ? En particulier, pourriez-vous partager, dans le cadre de cette concertation, des éléments quantifiés sur les ressources et les investissements que votre entreprise a mobilisé sur les différents volets du mécanisme (obligation, certification, échanges…) et dans les différents types de tâches

(règlementaire, fonctionnement SI, gestes opérationnel) ? **Oui, et notamment sur le process contractuel et les systèmes IT.**
La complexité du mécanisme de capacité a-t-elle participé à entrainer des erreurs chez vous ? Si oui, sur quel sujet ? ***La complexité du mécanisme a pu être source d'erreur, mais surtout de désaccord d'ordre contractuels avec les consommateurs qui en supporte le coût in fine. Plus généralement, il convient de rappeler que la complexité du mécanisme de capacité découle en partie de sa description détaillée du traitement de certains cas particuliers : si de tels éléments étaient retirés par exemple des règles du mécanisme, celles-ci seraient plus lisibles, mais cela entraînerait également une incertitude juridique quant à certaines situations, pouvant être encore plus source de complexité. Ainsi, les simplifications envisagées ne doivent pas se faire au détriment de l'exhaustivité des règles.***
Avez-vous d'autres indicateurs à proposer à RTE pour identifier les principales sources de complexité du mécanisme ? ***Au-delà de la complexité, c'est l'instabilité du mécanisme qu'il convient également d'analyser : des modifications récurrentes des règles, voire des remises en question de points plus fondamentaux du mécanisme, sont également sources d'une forte complexité.***

Questions 4.2 sur l'arbitrage entre complexité et précision du mécanisme
Partagez-vous l'intérêt d'analyser certaines dispositions potentiellement complexes au regard de l'intérêt en termes de précision qu'elles apportent ? **Nous ne sommes pas opposés à une telle analyse mais nous souhaitons alerter sur les risques induits par une trop grande « simplification » des règles, qui impliquerait des incertitudes sur l'interprétation des règles.**
Avez-vous des remarques ou propositions sur les périmètres des dispositions à considérer ? **NSP**

Questions 4.3 sur la temporalité du mécanisme
Partagez-vous l'intérêt de requestionner la temporalité du mécanisme de capacité ? Quels aspects vous semble à analyser en particulier ?
Une analyse sur l'impact de la fin du profilage sur la réduction des délais doit être menée en priorité.

Questions 4.4 sur les modalités de participation transfrontalière
Partagez-vous l'intérêt de requestionner les modalités de participation transfrontalière, au regard du fonctionnement constaté ?
Le modèle de participation transfrontalière actuellement en place est un modèle simplifié, qui ne renvoie pas nécessairement des incitations économiques en phase avec la rareté des différents contributeurs à la sécurité d'approvisionnement en France. Toute évolution du dispositif devra se faire avec l'objectif d'améliorer la justesse de ces incitations.

Questions 5 générale sur le périmètre du retour d'expérience
Quelles évolutions proposez-vous sur le périmètre du retour d'expérience du mécanisme de capacité ?